



Réseau queer-pvl

Papier de position **LGBTIQ***

Projet de consultation à l'attention des membres du réseau

Les positions du réseau queer pvl sur la politique relative aux LGBTIQ* en Suisse

En 2023, la Suisse ne remplit que 48 % des critères d'ILGA Europe pour l'égalité pour les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intergenres et autres personnes queer (LGBTIQ*) et se retrouve ainsi à la honteuse 20^e place sur 49 pays étudiés.¹ Bien que les personnes LGBTIQ* soient de plus en plus communément acceptées et que l'initiative vert/libérale sur le mariage pour tous ait remporté un vif succès dans les urnes, il existe encore des différences juridiques majeures entre les personnes cisgenres hétérosexuelles et les modes de vie LGBTIQ*. Les violences (verbales et physiques) homophobes, biphobes, transphobes et interphobes, la discrimination, l'intolérance, les préjugés, la peur de se dévoiler, les contraintes sociales et l'exclusion sont encore de tristes réalités en Suisse.

Le réseau queer pvl s'engage en faveur d'une société dans laquelle chacun peut et doit pouvoir se développer librement et de manière autodéterminée, indépendamment de son orientation sexuelle et/ou de son identité de genre. Lorsque les actions individuelles et le précieux engagement des organisations à but non lucratif ne suffisent pas à atteindre cet objectif, des réformes, des mesures politiques et un soutien complémentaire, notamment financier, de la Confédération, des cantons et/ou des communes sont nécessaires. Il est temps de pour une véritable égalité.

1. OUI à la diversité des modes de vie

La tâche de l'État est de fournir un cadre pour notre coexistence et non d'intervenir dans la vie privée des gens. Nous défendons la diversité et sommes contre le fait de privilégier certains modes de vies qui ne sont, en fin de compte, que purement individuels. C'est pourquoi, nous nous réjouissons que l'initiative parlementaire « mariage pour tous » lancée par les vert/libéraux en 2013, ait été acceptée à une large majorité, après huit années d'engagement. Le projet accepté comprend également l'égalité en matière d'adoption pour tous les couples et l'accès à une médecine reproductive.

2. Pas de place pour la discrimination, la haine ou le dénigrement des personnes LGBTIQ*

Prévention et répression ciblées de l'incitation et des actes de haine

Avec l'extension de la norme pénale anti-raciste, l'incitation à la haine contre les personnes homosexuelles et bisexuelles devient une infraction pénale. Cependant, la situation juridique actuelle en Suisse n'offre aucune protection explicite dans les cas de violence interphobe ou transphobe. Nous nous engageons à ce que la norme pénale anti-raciste garantisse également la protection des personnes transgenres, intergenres et non-binaires. Nous soutenons une protection forte et complète contre la discrimination pour toutes les personnes LGBTIQ*, y compris en droit privé.



¹<https://rainbow-europe.org/#8663/0/0>

Réseau queer pvl
Monbijoustrasse 30
3011 Berne
Tél. +41 79 666 27 89
queerpvl@vertliberaux.ch
www.queerpvl.vertliberaux.ch

Par ailleurs, les crimes dits « haineux » ou « hate crimes ou hate speech » (à savoir les attaques verbales et physiques) dirigés contre les personnes LGBTIQ* ne sont malheureusement pas systématiquement enregistrés comme tels. Il n'est donc pas possible d'en quantifier l'ampleur et de prendre des mesures préventives efficaces. Nous demandons donc que ces crimes haineux soient enregistrés et publiés par les autorités responsables et que des mesures soient prises pour protéger les personnes LGBTIQ* contre de tels crimes. Dans ce sens, le Canton de Bern a mis un dispositif avec la communauté LGBTIQ* et la police dans une étroite collaboration afin de créer un rapport statistique*. D'autres Cantons progressent également dans cette direction (Zurich, Lucerne).

La modification de la loi, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024, se concentre sur l'extension des faits de viol et de contrainte sexuelle en vigueur. En vertu de la législation en vigueur, un viol ou une agression sexuelle ne se produit que lorsque la victime est contrainte à des actes sexuels, c'est-à-dire lorsque l'auteur de l'infraction la menace ou exerce une violence. Désormais, cette condition n'est plus nécessaire.

Enfin, les faits de viol sont reformulés de manière neutre sur le plan du genre, de sorte qu'à l'avenir, des personnes de tout sexe puissent être victimes d'un viol.

La mise en œuvre sera cruciale, pour que la police puisse mener à bien sa mission d'accompagnement auprès de la victime, celle-ci devra être formée ainsi que tous les intervenant.e.s sur le sujet.

[Statistique 2023 des crimes de haine, canton de Berne.pdf*](#)

Rendre impossibles les « thérapies de conversion »

Des « thérapies de conversion » sont effectuées sur les personnes LGBTIQ* encore aujourd'hui. Bien que ces démarches soient sanctionnées, elles ne sont pas explicitement et sans exception interdites par la loi. Cette démarche vise clairement à modifier ou à supprimer l'orientation ou l'identité de genre. Dans certains cas, elles peuvent même être couvertes par une assurance maladie !

Le réseau queer pvl préconise l'interdiction explicite et effective de toute forme de « tentative de conversion » de ce type, ainsi que de toute forme de publicité et de soutien en leur faveur. En outre, il faut sensibiliser aux conséquences néfastes (traumatismes et dommages psychologiques) de celles-ci. Seule une interdiction complète et effective des « thérapies de conversion » garantira une protection efficace des victimes potentielles.

Le point positif, c'est qu'une avancée majeure suite après que plusieurs cantons romands et suisse-alsaciens s'emparent du sujet. En effet, par exemple, le canton de Neuchâtel légifère dans ce sens pour une interdiction des « thérapies de conversion » en 2023, ou simplement le canton de Saint-Gall, Berne et Bâle-Ville.

D'autres cantons suivront jusqu'à qu'on est interdiction globale au niveau national.

Lever le tabou de la sexualité des personnes handicapées

La sexualité des personnes handicapées est souvent discriminée de trois façons ; d'une part, elles subissent une discrimination fondée à la fois sur leur orientation sexuelle et/ou leur handicap, d'autre part, sur leur handicap. Leur sexualité est souvent taboue, il faut plus de soutien politique pour que cela change. Les personnes LGBTIQ* handicapées doivent également pouvoir s'épanouir le plus librement possible et leur inclusion doit être garantie au mieux.

Assurer le soutien nécessaire en cas de discrimination

Nous demandons que dans les cas de discrimination et de violence fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques de genre, les services de soutien spécifiques soient améliorés. Le service d'assistance téléphonique LGBTIQ* existant doit être doté de ressources et du personnel suffisants pour garantir un soutien professionnel à tout moment. Pour compléter parfaitement les offres privées, il faut un soutien de l'État. Un point de contact qui garantisse un soutien ciblé et efficace en cas de discrimination et de violence pour toutes les personnes LGBTIQ* dans toutes les situations de vie et dans toutes les régions de Suisse.

Sensibilisation importante à l'école

L'école apporte une contribution importante à une société ouverte dans laquelle tous peuvent s'épanouir librement. Le réseau queer pvl s'engage à faire en sorte que les questions LGBTIQ* fassent partie intégrante de l'éducation et que les élèves apprennent à adopter une attitude ouverte à l'égard des différents modes de vie. Les personnes LGBTIQ* doivent être informées très tôt de leurs droits et de leurs possibilités en cas de discrimination.

Tous les enseignants seront formés et sensibilisés aux questions LGBTIQ* au cours de leur formation initiale et continue. Le harcèlement et l'intimidation à l'école doivent être arrêtés par des mesures efficaces, les enseignants doivent être encouragés à mettre en œuvre cette exigence. Il est également important de protéger les enseignants lorsqu'ils abordent ces questions et qu'ils sont, le cas échéant, intimidés par leurs propres élèves.

Sensibilisation importante des fonctionnaires

Les personnes LGBTIQ* font régulièrement état de discrimination ou de sollicitations excessives de la part des autorités. Citons, notamment, le signalement à la police en cas d'agression ou encore des démarches administratives « normales » pour les personnes trans. Les collaborateurs des organisations d'urgence et de l'armée doivent être formés dans leur formation initiale et continue au traitement respectueux des personnes LGBTIQ* et sensibilisés à leurs préoccupations.

Améliorer la santé des personnes LGBTIQ*

Il faut promouvoir la formation professionnelle auprès des professionnels de santé sur les questions de diversité et d'orientation sexuelle, pour ce faire, les organisations de santé publics ou privées peuvent se tourner vers les personnes concernées afin de créer un échange pour ainsi améliorer la prise en charge des personnes LGBTIQ*, ceux-ci peuvent être soutenu par les associations LGBTIQ*.

Un questionnaire pourrait servir pour recevoir un label qui sera valable pendant deux ans, une liste des institutions médicales pourrait servir pour les personnes concernées, comme par exemple, « maison de retraite LGBTIQ*, hôpitaux ect...).

Pour l'amélioration des soins pour les personnes LGBTIQ*, le réseau queer pvl demande une meilleure collecte des données par la Confédération et les cantons afin que la problématique puisse être abordée de manière ciblée. Soutien aux actions de santé pour les personnes transgenres ou intersexes, ils ont besoin de mesures spécifiques de protection contre les discriminations dans le cadre couverture sanitaire universelle et de leur rapprochement médical par les soins de santé. Cela comprend des offres de conseil spécialisées, une sensibilisation générale du personnel de santé ainsi que des centres spécialisés pour l'égalité des sexes. Selon la Convention des droits de l'homme l'accès non discriminatoire à des mesures d'égalité de genre de bonne qualité doit être garanti pour tous, en particulier pour les personnes handicapées, les réfugiés ou les personnes privées de liberté. Ceci inclut également la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins. Avec la nouvelle classification des maladies CIM-11, l'OMS a déjà décidé que le diagnostic pour les personnes trans ne sera plus un trouble mental et comportemental. Ce changement de paradigme de la déstigmatisation doit être mis en œuvre dès que possible dans la pratique médicale suisse.

Le réseau queer pvl s'engage à ce que toutes les personnes puissent s'épanouir librement, même à un âge avancé. Les personnes LGBTIQ* qui souhaitent vivre seul ou dans un environnement approprié à leur âge doivent être entourés de personnes capables de comprendre leur orientation sexuelle et/ou leur identité, expression de genre et caractéristiques de genre de les gérer avec les compétences nécessaires.

Beaucoup apprécient également le contact avec d'autres personnes LGBTIQ*. Il en va de même pour les jeunes qui ont besoin de soins. Pour cela, il faut une offre correspondante de maisons de repos et de soins. Le personnel de ces institutions ou d'autres organisations concernées telles que le Spitex doit être formé et sensibilisé en conséquence.

3. L'autodétermination dans les rapports sexuels et sur votre propre corps

Fin de la discrimination légale sur la base du registre de l'état civil

Bien que tous soient égaux devant la loi, l'État discrimine avec les possibilités binaires limitées de l'enregistrement officiel du sexe. Notre système de genre binaire et officiel exige impérativement une attribution officielle à l'homme ou à la femme et ne rend pas les personnes binaires invisibles. Cela discrimine tous ceux qui ne s'identifient ni comme (exclusivement) femmes ni comme (exclusivement) hommes. La prise de position de la NEK du 15.10.2020, qui confirme la nécessité d'agir et de présenter les mesures possibles, est très bienvenue³.

Nous soutenons le droit à un enregistrement de genre alternatif ainsi que le droit de renoncer à l'enregistrement de genre, ce qui est particulièrement important pour les personnes non-binaires.

³ https://www.nek-cne.admin.ch/inhalte/Themen/Stellungnahmen/fr/NEK-stellungnahme-Enregistrement_officiel_du_sexe.pdf

4. S'engager pour la cause LGBTIQ* au niveau international et dans l'octroi de l'asile

Dans de nombreux pays du monde, les personnes LGBTIQ* continuent d'être persécutées, discriminées et opprimées. La Suisse a l'obligation de s'engager résolument à l'échelle internationale, à tous les niveaux appropriés, pour le respect des droits humains des personnes LGBTIQ*. Nous demandons que tous les demandeurs d'asile LGBTIQ* bénéficient d'un procès équitable dans lequel puissent invoquer librement leur motif de fuite au moment où ils sont prêts à faire leur coming-out. Votre demande doit être évaluée par des collaborateurs qui connaissent le sujet et respectent les droits humains spécifiques. Cela nécessite des formations de tous les participants, par exemple des interprètes* ou des professionnels de santé, ainsi que des logements sûrs et cohérents, ce qui ne peut généralement être garanti qu'en dehors des logements collectifs.

5. Soutien auprès des personnes LGBTIQ* dans la société

Soutien aux abris d'urgence pour les jeunes, mineurs ou les adultes LGBTIQ*

Nous voulons soutenir les associations qui s'engagent pour la prise en charge des jeunes, mineurs ou adultes qui ont été mis à la rue par leurs proches. Il faut que les autorités communales, cantonales et fédérales soutiennent ces associations afin de placer ces personnes qui sont dans une situation d'urgence extrême de pouvoir retrouver un logement décent.

Soutenir les entreprises qui poursuivent une véritable politique d'inclusion des personnes LGBTIQ*

Nous souhaitons soutenir les entreprises qui acceptent d'intégrer des personnes LGBTIQ* dans leurs équipes dans tous les domaines. Celles-ci doivent mettre en place des outils afin d'améliorer l'intégration de ces personnes en leur sein. La formation doit être accessible à tous les collaborateurs de l'entreprise et dans tous les niveaux hiérarchiques, des outils de notification des violences, d'harcèlement ou de discrimination doivent être mis en place au sein de l'entreprise, et être visible par des intervenants externes de l'entreprise.

Un label LGBTIQ* peut être distribué après un questionnaire réalisé par les personnes concernées lors du processus de recrutement jusqu'à la prise en main du poste.